

A.S.A. DE LA VALLEE DE LA LOIRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DELIBERATIONS N°1-2019

Date de convocation : 14 mai 2019

Date de réunion : 29 mai 2019

Nombre de voix en exercice : 6 263

Nombre de voix présentes ou représentées: 2153

L'an DEUX MILLE DIX NEUF, le mercredi 29 mai à 15h00 se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire les propriétaires de l'Association Syndicale Autorisée de la Vallée de la Loire légalement convoqués à la salle de la Mairie de Voncq.

Sous la présidence de Monsieur Christian MARTINOT

Etaient présents en tant que syndics :

Monsieur Luc DAVE
Monsieur Thierry DUPUIS
Monsieur Jean-Louis DOYEN
Monsieur Laurent GUILLEMART
Monsieur Marcel LEMOINE
Monsieur Sébastien MAHAUT
Monsieur Christian MARTINOT
Monsieur Guy MORLET
Monsieur Maxence PAMART

Etaient excusés :

Monsieur Martial AMOUR
Monsieur Denis DUBOIS

Monsieur Adrien DEMAULJEAN, Conseiller Technique Chambre d'Agriculture service SUAT/UDASA.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activités 2017/2018
- Renouvellement des syndics groupe 2
- Présentation des travaux 2019
- Questions diverses

Le président ouvre la séance en remerciant la commune de Voncq pour la mise à disposition de la Salle des Jeunes. Il remercie également toutes les personnes présentes et propose de commencer la réunion.

Il est constaté que le quorum n'est pas atteint.

Conformément à l'article 7 de nos statuts, une seconde assemblée sera organisée dans la demi-heure. Comme indiqué dans la convocation en cas de non quorum en première réunion une seconde sera organisée dans la demi-heure suivante. L'assemblée pourra alors délibérer valablement à la majorité des présents et représentés.

Monsieur MARTINOT lève la séance à 15h05.

Le Président,

Christian MARTINOT